



Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 7 mars 2023

Date:	Mardi 7 mars 2023 à 19h00
Lieu:	Café-théâtre de la Tour de Rive, Place de la liberté , 2520 La Neuveville
Présent	68 délégués de communes Sous-région Biel/Bienne-Jura bernois : 1 voix: Corcelles, Cormoret, Cortébert, Crémines, Loveresse, Mont-Tramelan, Nods, Perrefitte, Petit-Val, Romont, Saicourt, Sorvilier, Villeret; 2 voix: Court, Courtelary, La Neuveville, Péry-La Heutte, Plateau-de-Diesse, Reconvilier, Sonceboz; 3 voix: Saint-Imier, Tramelan; 4 voix: Moutier Sous-région Biel/Bienne-Seeland : 1 voix : Bretiège, Bütigen, Diessbach, Epsach, Chules, Hagneck, Jens, Gléresse, Locras, Oberwil b.B., Scheuren, Tschugg, Vinelz, Walperswil, Wengi ; 2 voix : Aegerten, Arch, Bargen, Belmont, Büren a.A., Cerlier, Grossaffoltern, Anet, Ipsach, Chouchignies, Chapelle, Montménil, Monsmier, Orpond, Perles, Rapperswil, Safnern, Schüpfen, Seedorf, Studen, Sutz-Lattrigen, Douanne-Daucher ; 3 voix : Aarberg, Brügg ; 4 voix : Nidau ; 6 voix : Lyss. Biel/Bienne : 17 voix et Évilard/Macolin : 2 voix. 9 invités et 8 membres du Comité
Excusés	12 représentantes et représentants de communes
Non excusés	21 représentantes et représentants de communes

1. Accueil

Le président Hans-Heinrich Brütsch souhaite la bienvenue aux délégués des communes, membres du Comité et aux invités et invitées à l'Assemblée des délégués à La Neuveville. Après avoir manqué le quorum lors de l'Assemblée des délégués de 2022, c'est un signe important que le taux de participation soit élevé aujourd'hui. Il tient tout particulièrement à remercier la commune de La Neuveville et le Café-théâtre de la Tour de Rive pour leur accueil, ainsi que les musiciens Breiti et les BIG easy Gators alias Daniel Breitenstein, Daniel Talma (batterie) et Joachim Bohnenblust (trombone) pour l'introduction musicale.

Aurèle Louis (conseiller communal de La Neuveville, Service de l'instruction et de la culture, et vice-président de BSJB Culture) souhaite la bienvenue aux participants et participantes à La Neuveville. Il présente brièvement la commune et évoque la diversité de son offre culturelle.

Nicolas Harsch (directeur du Café-théâtre de la Tour de Rive) présente brièvement le Café-théâtre – temple de la culture – et résume l'histoire vivante de ce lieu culturel.



2. Élection des scrutateurs/scrutatrices et approbation des points de l'ordre du jour

Mélanie Keller-Berger (Villeret), Stefan Nobs (Lyss) et Sonja Zimmermann (Radelfingen) sont élus scrutateur et scrutatrices.

L'ordre du jour est approuvé.

Le président attire l'attention sur le fait que le quorum est clairement atteint avec 68 communes présentes représentant 134 voix. 90 voix sont requises pour atteindre le quorum nécessaire. Le président exprime sa gratitude pour la participation élevée.

3. Conséquences de l'absence de quorum lors de l'AD 2022

Florian Schuppli (codirecteur de BSJB Culture) informe sur les conséquences du quorum manqué lors de la dernière Assemblée des délégués du 23 août 2022. L'Assemblée des délégués n'a pas été interrompue, car les conséquences ont dû être clarifiées en détail avec les services juridiques compétents du Canton (Office des affaires communales et de l'organisation du territoire et Office de la culture), ainsi qu'avec la préfecture de Bienne. Au cours des clarifications, il s'est avéré que les résultats de la discussion sur le mandat de négociation pour la période de financement 2024-2027 - la majorité des délégués et déléguées présents ont approuvé la proposition - conservent leur valeur. Cela s'explique par le fait que, formellement, seuls les retours d'information consultatifs des communes étaient nécessaires. En conséquence, le processus de négociation pour la préparation des contrats de prestations a pu être poursuivi sans délai et sans nouvelle Assemblée des délégués.

Les autres décisions (comptes annuels 2021, budget 2023, élections de remplacement au sein du Comité) étaient nulles et non avenues. Lors de discussions avec la préfecture et le Canton, il a été possible de faire en sorte qu'aucune nouvelle Assemblée des délégués ne soit convoquée en 2022, mais que les décisions puissent être soumises à nouveau à l'Assemblée des délégués de ce jour, avec les conséquences suivantes :

- À ce jour, BSJB Culture n'est autorisé à émettre que des fonds liés parce que le budget 2023 n'a pas encore été approuvé.
- Les nouveaux membres du Comité, Kathrin Hayoz, conseillère municipale (Lyss) et Qendresa Koqinaj (conseillère municipale Tramelan), ayant pris leurs fonctions lors de la dernière Assemblée des délégués, ne sont toujours pas autorisées à participer au sein du Comité avec un droit de vote. Kathrin Hayoz est candidate aujourd'hui à sa réélection dans le cadre des élections générales de renouvellement du Comité. Qendresa Koqinaj n'a pas été réélue au conseil municipal de Tramelan à la fin de l'année 2022 et n'est plus disponible en tant que candidate aujourd'hui.

Le secrétariat et le Comité ont clarifié s'il existe un moyen de résoudre le problème structurel du quorum. À cette fin, des discussions ont eu lieu avec le Canton (Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Office de la culture) et la préfecture. En outre, une offre d'avis juridique a été obtenue auprès du cabinet d'avocats Recht & Governance. Le Comité a décidé de ne pas faire élaborer cette interprétation juridique en novembre 2022. D'une part, parce que BSJB Culture n'est toujours autorisé qu'à dépenser les fonds liés. D'autre part, parce que les chances de succès sont faibles. L'organisation de BSJB Culture est régie par la Loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles (art. 41) et, dans le cas où le quorum doit être atteint, se réfère à l'Ordonnance sur les



communes. Par conséquent, BSJB Culture ne peut pas modifier le règlement relatif au quorum (plus de 50% des voix doivent être représentées) dans le règlement d'organisation, faute de quoi il faudrait modifier la Loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles. Une résolution écrite n'est pas non plus possible en raison des dispositions de l'Ordonnance sur les communes. Ce qui serait possible, c'est que l'Assemblée des délégués délègue la compétence comptable et budgétaire du Syndicat de communes au Comité. Jusqu'à présent, le Comité s'est prononcé contre cette option, car il ne veut pas restreindre les compétences de l'Assemblée des délégués. En mai 2023, le Comité se penchera à nouveau sur la question du quorum. Le secrétariat est heureux de recevoir les retours d'information des délégués et déléguées.

4. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 18 août 2021

Le président attire l'attention sur le fait que la version allemande du procès-verbal fait foi, puisqu'elle a été rédigée par Florian Schuppli dans cette langue.

Il n'y a pas eu de commentaires sur le procès-verbal, qui est approuvé avec une abstention .

5. Comptes annuels 2021

Le président présente les comptes annuels 2021. Le Comité propose à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels 2021.

Les comptes annuels 2021 sont approuvés avec une abstention.

6. Budget 2023

Le président présente le budget 2023. Le Comité propose à l'Assemblée des délégués d'approuver le budget 2023.

Le budget 2023 est approuvé à l'unanimité.

7. Activités 2022

Aurèle Louis (vice-président BSJB Culture) informe sur les activités les plus importantes de 2022:

- Préparation et adoption du mandat de négociation de BSJB Culture pour la période contractuelle 2024 – 2027 en échange avec le Canton, les communes et les institutions culturelles
- Facturation et paiement des contributions communales 2022 aux institutions culturelles
- Mise en œuvre de la huitième DV dans la Bibliothèque de la Ville de Bienne, traiter le quorum manqué
- Participation aux discussions sur le contrôle des institutions culturelles d'importance régionale
- Tenue de quatre séances du Comité

8. Comptes annuels 2022

Le vice-président présente les comptes annuels 2022. Ceux-ci bouclent avec un total de charges de 1'898'178 fr. 50 et un excédent de charges de 3'746 fr. 30. Le budget de 56'000 fr. alloué au secrétariat



a été dépassé, car en raison du manque de quorum lors de l'Assemblée des délégués 2022, une charge supplémentaire non budgétisée a été engagée par le secrétariat et la vérification de la révision a été plus élevée que budgétisée en raison d'exigences supplémentaires imposées par le Canton. Le Comité propose à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels 2022.

Le bilan annuel a été vérifié par la société fiduciaire ROD. Le résultat du contrôle a été positif.

Les comptes annuels 2022 sont approuvés à l'unanimité.

9. Période contractuelle 2024 – 2027

Le président rappelle que le message envoyé avec les documents contient les informations essentielles, ainsi que les propositions aux délégués pour la période contractuelle 2024-2027 et explique le processus d'élaboration.

En ce qui concerne la période des contrats de prestations 2024-2027 (respectivement 01.07.2023-30.06.2027 pour la TOBS), BSJB Culture, en collaboration avec les autres organes de financement, a apporté les clarifications préliminaires nécessaires. En conséquence, la liste des «institutions culturelles d'importance au moins régionale» a été ajustée. Une nouvelle institution a été ajoutée à la liste des institutions culturelles d'importance régionale (Centre Albert Anker à Anet) et une institution déjà inscrite sur la liste (Kultur Kreuz Nidau) a été fusionnée avec deux autres institutions (Le Singe et Groovesound) à Bienne pour former le «KartellCulturel». La liste de la région BSJB comprend ainsi 24 institutions culturelles d'importance régionale.

Sur la base du mandat de négociation et des résultats des négociations avec les institutions culturelles, BSJB Culture a rédigé le message sur les contrats de prestations avec les 24 institutions culturelles d'importance régionale en vue de l'Assemblée des délégués du 7 mars 2023. Il n'y a pas eu d'ajustement aux contributions de fonctionnement énumérées dans le mandat de négociation. Comme le budget et la stratégie financière sont en cours de négociation à la Ville de Bienne, les contrats de prestations des institutions biennoises seront soumis à l'Assemblée des délégués de BSJB Culture, sous réserve de l'aboutissement des négociations et de l'approbation du Conseil municipal de Bienne (juin 2023). Jusqu'à cette approbation, les contributions financières et les prestations correspondantes sont soumises à un plafond conformément aux contrats des institutions biennoises.

Les subventions d'exploitation négociées avec les institutions culturelles pour la période contractuelle 2024-2027 s'élèvent au total à 18'596 millions de francs par an. La contribution des communes régionales passera ainsi de 1'839 million de francs à 1'887 million de francs (+ 49'060 fr., +2,1%) par an. Cette augmentation est liée à la croissance démographique: la population selon la LPFC (population résidente moyenne des trois années précédant l'année d'exécution) a augmenté de 6'817 habitants (+ 3 %) entre l'année d'exécution 2018 (223'118 habitants) et l'année d'exécution 2020 (230'005 habitants). En conséquence, la contribution par habitant est légèrement réduite en moyenne dans toutes les zones, malgré l'augmentation proposée des subventions d'exploitation (voir chap. 4.3). Toutefois, en fonction de la croissance démographique et de la délimitation des zones, les subventions d'exploitation de chaque commune peuvent également augmenter.



Sur la base de ce message, le Comité propose aux délégués des communes membres d'approuver les contrats de prestations 2024-2027 (ou 1.7.2023-30.6.2027 pour TOBS) avec les institutions culturelles d'importance régionale de la région Biel/Bienne–Seeland–Jura bernois.

Le changement de canton de Moutier interviendra au plus tard en 2026, au milieu de la nouvelle période des contrats de prestations. Dès que le changement de canton sera achevé, les contributions du Canton aux institutions culturelles de Moutier expireront et les communes de la région ne seront plus obligées de cofinancer leur part des trois institutions culturelles. À l'instar des autres communes du Jura bernois, Moutier participe actuellement au cofinancement d'autres institutions culturelles d'importance régionale à Bienne et dans le Jura bernois. Ce cofinancement expirera également dès que le changement de canton sera effectué. Au total, ces deux adaptations représentent une légère réduction financière pour les communes de la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois (-18'800 francs).

Décisions relatives aux propositions du message relatif aux contrats de prestations 2024-2027 avec les institutions culturelles d'importance régionale de la région Bienne-Seeland-Jura bernois

Décision concernant la proposition 1

1. L'Assemblée des délégués prend acte du message sur les contrats de prestations 2024-2027 avec des institutions culturelles d'importance régionale de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois, avec une abstention

Propositions 2a-i : approbation des contrats de prestations pour la période de subventions 2024 – 2027 sur le site de Bienne

Hans Heinrich Brüttsch rappelle que tous les délégués sont autorisés à voter sur l'approbation des neuf contrats de prestations sur le site de Bienne, à l'exception de la commune de Bienne (art. 32, al. 3, OgR).

Décision

- 2. L'Assemblée des délégués (à l'exclusion de la commune de Bienne) décide, sans voix contre :*
- a) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec la Fondation Théâtre et Orchestre de Bienne et de Soleure.*
 - b) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec la Fondation des Spectacles français (Nebia – Bienne spectaculaire).*
 - c) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec la Fondation Bibliothèque de la Ville Bienne.*
 - d) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec la Fondation Charles Neuhaus (Nouveau Musée Bienne).*

e) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2020-2023 avec la Fondation Centre PasquArt Bienne.

f) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec l'Association Photoforum Pasquart.

g) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec l'Association La Grenouille - Centre théâtral jeune public Bienne.

h) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec l'Association Journées photographiques de Bienne.

i) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec l'Association Festival du film français d'Helvétie.

Propositions 2j : approbation du contrat de prestations pour la période de subventions 2024 – 2027 avec KartellCulturel avec des sites à Bienne et Nidau (sous-région Biel/Bienne-Seeland)

Hans Heinrich Brüttsch rappelle que tous les délégués sont autorisés à voter sur l'approbation du contrat de prestations, à l'exception des communes de Bienne et de Nidau (art. 32, al. 3, OGR).

Décision relative aux communes de Bienne et Nidau

2j) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec l'Association KartellCulturel sans voix contre.

Propositions 3a-b : approbation des contrats de prestations pour la période de subventions 2024 – 2027 pour la sous-région Biel/Bienne-Seeland

Hans Heinrich Brüttsch rappelle que seuls les délégués de la sous-région Biel/Bienne-Seeland ont le droit de voter pour l'approbation des deux contrats de prestations avec des sites dans le Seeland. De plus, les communes respectives n'ont pas le droit de vote. Il y a un vote par commune.

Décision relative à la commune de Lyss

3a) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec l'Association Kulturfabrik KUFA Lyss sans voix contre.

Décision relative à la commune d'Anet

3b) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec la Fondation Centre Albert Anker sans voix contre.

Propositions 4a-l : approbation des contrats de prestations pour la période de subventions 2024 – 2027 pour la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois



Hans Heinrich Brüttsch rappelle que seuls les délégués de la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois sont autorisés à voter pour l'approbation des douze contrats de prestations avec des sites du Jura bernois. De plus, les communes respectives n'ont pas le droit de vote. Il y a un vote par commune.

Décision relative à la commune de La Neuveville

Les délégués de la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois (à l'exclusion de la commune de La Neuveville) décident, sans voix contre :

4a) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec la Fondation Café Théâtre de la Tour de Rive .

4b) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec la commune de La Neuveville, Société du Musée de La Neuveville.

4c) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec la commune de La Neuveville, Bibliothèque municipale et régionale de La Neuveville .

Décision relative à la commune de Moutier

Les délégués de la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois (à l'exclusion de la commune de Moutier) se prononcent par une voix contre et trois abstentions :

4d) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec l' Association Centre culturel de la Prévôté .

4e) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec la Fondation du musée du Tour automatique et d'Histoire de Moutier .

4f) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec la commune de Moutier, Bibliothèque municipale et régionale de Moutier .

Décision relative à la commune du Plateau de Diesse

4g) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec l'Association Intervalles sans voix contre .

Décision relative à la commune de Saint-Imier

Les délégués de la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois (à l'exclusion de la commune de Saint-Imier) décident, sans voix contre :

4h) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec l' Association Centre de culture et de loisirs (CCL).

4i) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec la commune de Saint-Imier, Musée de Saint-Imier .

4j) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec la commune de Saint-Imier, Bibliothèque municipale et régionale de Saint-Imier.



Décision relative à la commune de Tavannes

Les délégués de la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois (à l'exclusion de la commune de Tavannes) décident, sans voix contre :

4k) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec l' Association Centre culturel Le Royal Tavannes .

4l) Les délégués approuvent le contrat de prestations 2024-2027 avec la commune de Tavannes, Bibliothèque municipale et régionale de Tavannes.

Décision sur la proposition 5

Les délégués se prononcent avec une voix contre :

5) Si les contrats de prestations visés aux paragraphes 2 à 4 ne sont pas conclus en raison d'un manque d'approbation de l'organe compétent de la commune ou du Canton et que de nouveaux contrats sont négociés, les délégués approuvent également les nouveaux contrats de prestations à condition qu'ils ne prévoient que des subventions d'exploitation inférieures de la part de tous les contributeurs et qu'ils ne modifient pas la clé de répartition ou les autres dispositions contractuelles.

10. Élection de la présidence et des autres membres du Comité 2023-2026

Hans Heinrich Brüttsch explique la procédure: comme le stipule l'art. 8 du règlement d'organisation (OgR), la durée du mandat du Comité est de quatre ans. Les dernières élections générales ont eu lieu en 2019. En décembre 2022, les communes membres ont été invitées à soumettre des candidatures au Comité pour la période 2019-2022.

L'article 35 OgR règle la composition du Comité de l'Association des communes comme suit : «Le comité directeur se compose de neuf personnes. Dans la mesure du possible, une prise en considération adaptée des sous-régions, des communes-sièges d'institutions de portée régionale et de la grandeur des communes devrait être recherchée.»

Conformément à l'article 29 OgR, l'Assemblée des délégués et des déléguées élit le président ou la présidente, le vice-président ou la vice-présidente et les autres membres du comité directeur. Le président ou la présidente, le vice-président ou la vice-présidente doivent être de langue maternelle différente (française ou allemande) et issus d'une sous-région différente.

Sur cette base, l'Assemblée des délégués a décidé en 2015 de la répartition suivante des sièges :

- 5 sièges dans la sous-région Biel/Bienne-Seeland
- 3 sièges sous-région Biel/Bienne-Jura bernois
- 1 siège Ville de Bienne

Élection de renouvellement intégral du Comité

Hans-Heinrich Brüttsch fait remarquer que lui-même (président ; conseiller municipal de Studen jusqu'en 2021), Rudolf Graf (membre du Comité ; conseillère municipale d'Anet jusqu'en 2022), Claire-Lise Coste (membre du Comité; conseillère municipale de Moutier jusqu'en 2022) et Qendresa Koqinaj (conseillère



municipale de Tramelan jusqu'en 2022) démissionnent du Comité. Les autres membres du Comité se présenteront à leur réélection.

Les candidats et candidates suivants se présentent à l'élection ou à la réélection :

Ville de Bienne

- Glenda Gonzalez Bassi, conseillère municipale de Bienne (sortante)

Sous-région de Biel/Bienne-Seeland

- Sabine Rusca, conseillère municipale d'Orpond (sortante)
- Marco Prack, conseiller municipal de Schüpfen (sortante)
- Kathrin Hayoz, conseillère municipale de Lyss (nouvelle)
- Ruth Jakob, conseillère municipale d'Anet (nouvelle)
- Amélie Evard, conseillère municipale de Nidau (nouvelle)

Sous-région Biel/Bienne-Jura bernois

- Aurèle Louis, conseiller municipal de La Neuveville (sortant)
- Samuel Da Silva, conseiller municipal de Saint-Imier (nouveau)

En janvier 2023, le secrétariat de BSJB Culture a également reçu une notification de la commune de Tramelan indiquant que Vinzent Glauser (conseil municipal de Tramelan) se présentait également au Comité.

Vinzent Glauser note qu'il doit retirer sa candidature pour des raisons de ressources. En conséquence, un siège du Jura bernois devient vacant au sein du Comité.

Les candidats et candidates des nouveaux membres au sein du Comité, qui se présentent à l'élection seront brièvement présentés.

Claude Nussbaumer (maire de Péry-la-Heute) se rend spontanément disponible pour briguer le siège devenu vacant au sein du Comité en raison du retrait de la candidature de Vinzent Glauser. Il se présente brièvement, ainsi que sa candidature.

Questions aux candidats: aucune.

Autres nominations du plenum: aucune.

Discussion: aucune.

Décision

Glenda Gonzalez Bassi, Sabine Rusca, Marco Prack et Aurèle Louis sont réélus membres du Comité. Kathrin Hayoz, Ruth Jakob, Amélie Evard, Samuel da Silva et Claude Nussbaumer sont nouvellement élus membres du Comité. La durée du mandat est de quatre ans (art. 8 OrG).

Élection de la présidence

Hans Heinrich Brütsch présente la proposition du Comité pour le remplacement intégral de la présidence: par décision du 31 janvier 2023, le Comité propose à l'Assemblée des délégués Aurèle Louis (conseiller municipal de La Neuveville et vice-président de BSJB Culture) en tant que président



et Sabine Rusca (conseillère communale d'Orpond et membre du Comité de BSJB Culture) en tant que vice-présidente pour la mandature 2023-2026. De cette manière, la continuité des travaux peut être assurée et la présidence peut à nouveau être dotée d'un représentant du Jura bernois (nouveau président) et d'un représentant du Seeland (nouveau vice-président).

Questions pour le candidat: aucune.

Autres nominations du plenum: aucune.

Discussion: aucune.

Décision

Aurèle Louis est élu sans opposition président du Syndicat de communes pour la culture Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois. La durée du mandat est de quatre ans (art. 8 OrG).

Sabine Rusca est élue sans opposition vice-présidente du Syndicat de communes pour la culture Biel/Bienne -Seeland-Jura bernois. La durée du mandat est de quatre ans (art. 8 OrG).

11. Élection de l'organe de révision 2023 – 2026

L'article 44 du règlement d'organisation (OrG) règle l'élection de l'organe de révision comme suit : «L'assemblée des délégués et des déléguées élit deux réviseurs ou réviseuses en qualité d'organe de vérification des comptes. En cas d'absence de candidats qualifiés, l'Assemblée des délégués et déléguées élit un organe de révision de droit privé. Selon article 8 OrG, la durée du mandat est de quatre ans.

Hans Heinrich Brütsch note que le Comité propose à l'Assemblée des délégués de réélire la société fiduciaire ROD Treuhand AG de l'Association des Communes Suisses en tant qu'organe de révision de BSJB Culture pour la période 2023-2026.

Décision

L'Assemblée des délégués réélit la société ROD Treuhand AG en tant qu'organe de révision du Syndicat de communes sans voix contre. La durée du mandat est de quatre ans (art. 8 OrG).

12. Activités 2023, 2024

Aurèle Louis informe sur les principales activités en cours et à venir pour la période 2023-2024 :

- Mise en œuvre AD 2023 et 2024
- Facturation et paiement des contributions communales 2023 et 2024 aux institutions culturelles
- Participation des membres du Comité aux discussions de contrôle des institutions culturelles

13. Budget 2024

Aurèle Louis commente le budget 2024. Il souligne que le budget 2024 est le premier budget avec les nouvelles subventions aux 24 institutions culturelles selon la période des contrats de prestations 2024-2027. Il en résulte une augmentation du budget de 49'060 fr. (poste 3110.3634.01) de 1'838'562 fr. à 1'887'622 fr. Outre les subventions annuelles aux institutions culturelles conformément aux contrats de prestations 2024-2027 (poste 3110.3634.01), une dépense totale de 54'000 fr. est prévue pour



l'accomplissement des tâches du Syndicat de communes. Cela correspond à une réduction budgétaire de 3'000 fr. par rapport au budget 2023. La réduction budgétaire s'explique par le fait que les coûts de traduction devraient être inférieurs au début de la période des contrats de prestations par rapport à 2023. Les frais de traduction sont pris en charge à 100% par le Canton.

Le budget 2024 est approuvé à l'unanimité.

14. Information

Christophe Joset (chef de l'Unité Encouragement des institutions, Office de la culture du canton de Berne) informera sur les prochaines étapes de la préparation de la période des contrats de prestations avec des institutions culturelles d'importance régionale 2024-2027. Il note que la décision prise aujourd'hui par l'Assemblée des délégués est très importante pour pouvoir maintenir la grande diversité culturelle de la région et du canton de Berne. Étant donné que des décisions des communes sièges doivent encore être attendues, le Conseil-exécutif du canton de Berne devrait se prononcer sur les contrats de prestations 2024-2027 à la fin du mois d'octobre 2023. Christophe Joset tient à remercier toutes les personnes impliquées pour leur grand engagement.

Capucine Matti (chef de projet Tourisme Bienne Seeland) présente le projet «Plateforme numérique pour la culture», que Tourisme Bienne-Seeland veut mettre en place pour la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois. L'objectif est de créer une plateforme de marketing numérique pour la culture de la ville de Bienne, du Seeland et de la région du Grand Chasseral. Cela se traduira par une promotion active de la scène culturelle régionale, un canal numérique facilement accessible pour la diffusion de l'information culturelle et un service de marketing numérique adapté aux nouvelles habitudes sociales des consommateurs et consommatrices. La plateforme numérique est destinée à renforcer le territoire culturel. Les communes et les institutions culturelles de la région doivent être impliquées. La plateforme est destinée à utiliser les synergies avec la plateforme existante Bienne2Go.

15. Divers

Aurèle Louis tient à remercier son prédécesseur Hans Heinrich Brüttsch et les membres quittant le Comité pour leur engagement, ainsi que les communes et les partenaires pour leur participation.

La partie officielle de l'Assemblée se termine à 20h45.

La soirée se termine par un deuxième set de Breiti et les BIG easy Gators et un apéritif offert par la commune de La Neuveville.



Aurèle Louis
Président du Syndicat de communes
pour la culture BSJB

Florian Schuppli
Secrétaire du jour